

3

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT
INTERNATIONAL
D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE



Guy BRAIBANT, Nicole QUESTIAUX, Céline WIENER

**LE CONTROLE
DE L'ADMINISTRATION
ET LA PROTECTION
DES CITOYENS**

(ÉTUDE COMPARATIVE)

ÉDITIONS CUIJAS

4725

LE CONTROLE
DE L'ADMINISTRATION
ET LA PROTECTION
DES CITOYENS

Dr 208 (3)²

CENTRE UNIVERSITAIRE
DE TIZI-OUZOU
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

2065

3

Introduction	5
--------------------	---

Première Partie

SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTROLE

CHAP. I. — France	11
Section I. Les pouvoirs de l'administration et l'intervention de la décision administrative	14
§ 1. Les prérogatives de l'administration	15
§ 2. Les compétences et les procédures préalables	16
Section II. Le juge administratif et la justice administrative	20
§ 1. Le juge administratif	20
§ 2. Les méthodes et les pouvoirs du juge administratif	23
§ 3. La jurisprudence du juge administratif	29
§ 4. Un contrôle à vocation générale	37
Section III. La part des tribunaux judiciaires dans le contrôle de l'administration	38
§ 1. La compétence des tribunaux judiciaires	38
§ 2. Le juge judiciaire devant l'administration	41
§ 3. Les mécanismes de règlement des conflits de compétence ..	41
CHAP. II. — Allemagne fédérale	47
Section I. Le cadre institutionnel	49
§ 1. Institutions politiques	49
§ 2. Institutions judiciaires	51
Section II. Le contrôle des décisions	55
§ 1. Les actes réglementaires	55
§ 2. Les actes individuels	57

Section III. La réparation des dommages	66
§ 1. La responsabilité de la puissance publique	66
§ 2. Le dédommagement de droit public	67
CHAP. III. — Suède	71
Section I. Les garanties préalables	73
§ 1. La formalisation de la procédure	74
§ 2. La publicité des documents administratifs	75
Section II. Les contrôles a posteriori	78
§ 1. Le système de recours	78
§ 2. La surveillance exercée par l'Ombudsman	83
CHAP. IV. — Grande-Bretagne	95
Section I. Pouvoirs de l'administration et législation déléguée ...	98
Section II. Les garanties préalables à la décision	100
§ 1. Les enquêtes publiques	101
§ 2. Les « tribunaux administratifs »	104
§ 3. Le « Conseil des tribunaux »	105
* Section III. Le contrôle juridictionnel	106
§ 1. Les juges britanniques	106
§ 2. Les actions ouvertes devant les juges ou « remedies » ...	107
§ 3. La portée du contrôle exercé par le juge	110
Section IV. La responsabilité de l'État	118
Section V. Le commissaire parlementaire pour l'administration ..	120
CHAP. V. — Etats-Unis	124
Section I. La délimitation des compétences des administrations ..	127
Section II. Les contrepoids internes aux administrations	130
* Section III. Le contrôle juridictionnel	135
§ 1. Les actions devant le juge de droit commun	135
§ 2. Le contrôle de constitutionnalité	139
§ 3. Accessibilité du contrôle	140
§ 4. Portée du contrôle	141

Section IV. La responsabilité de la puissance publique et des administrateurs	147
CHAP. VI. — Pays socialistes	151
Section I. Présentation générale	151
§ 1. Théorie des rapports entre l'administration et les citoyens	152
§ 2. Techniques de contrôle de l'administration et de protection des citoyens	155
Section II. U.R.S.S.	163
§ 1. Les plaintes et propositions	164
§ 2. Le contrôle populaire	169
§ 3. La Prokuratura	172
* § 4. Le contrôle juridictionnel	183
Section III. Roumanie	189
§ 1. L'extension du contrôle juridictionnel	189
§ 2. La diminution du rôle du parquet	193
Section IV. Yougoslavie	196
§ 1. La procédure administrative	197
§ 2. Le contentieux administratif	201

Deuxième Partie

THÉORIE DES CONTROLES

CHAP. PRÉLIMINAIRE. — Principes et techniques	209
§ 1. Les principes comme fondement d'un équilibre juridique ..	210
§ 2. Les principes comme fondement d'une protection concrète ..	217
§ 3. Les techniques comme moyen d'assurer le respect des principes	219
TITRE I. — Les contrôles préventifs	223
CHAP. I. — Les corps de contrôle	225
Section I. Organisation	225
§ 1. Les Conseils d'Etat	225
§ 2. Les institutions purement consultatives	227

Section II. Compétence	228
§ 1. Les consultations obligatoires	229
§ 2. Les consultations facultatives	230
Section III. Efficacité	231
§ 1. Les règles de procédure	231
§ 2. Le contenu du contrôle	232
§ 3. Les effets des avis	233
CHAP. II. — L'intervention des citoyens	235
Section I. La procédure contradictoire	236
§ 1. Fondement et domaine	236
§ 2. Mise en œuvre et contrôle	239
Section II. Les consultations	242
§ 1. Signification	242
§ 2. Organisation	244
Section III. Les enquêtes publiques	246
§ 1. Typologie	247
§ 2. Procédure	248
Section IV. La publicité de l'activité administrative	250
CHAP. III. — La connaissance de la décision	253
Section I. La publication des actes administratifs	253
Section II. La motivation des décisions	255
§ 1. Domaine	256
§ 2. Modalités	258
TITRE II. — Les contrôles correctifs	261
CHAP. I. — Le contrôle interne	263
Section I. L'organisation du contrôle	265
Section II. Le mécanisme du contrôle	271
§ 1. Déclenchement du contrôle	272
§ 2. Procédure du recours administratif	274
§ 3. Effets du recours administratif	276

CHAP. II. — Les contrôles externes	281
Section I. Le contrôle juridictionnel	282
§ 1. Le domaine du contrôle	282
§ 2. L'organisation du contrôle	284
§ 3. Les règles de procédure	287
§ 4. Les pouvoirs du juge	291
Section II. Les autorités spécialement investies d'une mission de contrôle	295
§ 1. Statut	298
§ 2. Pouvoirs	300
Section III. Les instances politiques	302
§ 1. Les institutions d'Etat	303
§ 2. Les moyens d'expression de l'opinion	307
Conclusion	309
Bibliographie	313
Index	319

L'OUVRAGE

Cet ouvrage se propose de montrer comment le citoyen peut être protégé devant l'administration. Il confronte quelques expériences nationales (France, Allemagne fédérale, Suède, Grande-Bretagne, Etats-Unis, pays socialistes). Il tente également de systématiser les diverses techniques de contrôle possibles, et de juger de leur efficacité : il étudie en particulier l'institution de la publicité des documents administratifs et le contrôle exercé par des organes tels que l'Ombudsman, la Prokuratura et les Conseils d'Etat de type français.

LES AUTEURS

Guy BRAIBANT est maître des requêtes au Conseil d'Etat et exerce auprès de cette juridiction les fonctions de commissaire du gouvernement. Il enseigne le droit administratif et l'administration comparée à l'Université de Paris I et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est secrétaire général de l'Institut Français des Sciences Administratives et l'un des auteurs des « Grands arrêts de la jurisprudence administrative ».

Nicole QUESTIAUX est également maître des requêtes au Conseil d'Etat et commissaire du gouvernement. Elle participe aux travaux de la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies, et enseigne le droit social à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Céline WIENER est docteur en droit et chargée de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique. Elle est l'auteur d'un ouvrage sur le pouvoir réglementaire des ministres et d'une étude sur la procédure administrative en droit comparé.

Dans la même collection :

Fr. GAZIER : LA FONCTION PUBLIQUE DANS LE MONDE.
Y. PRATS : DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT.